



- **APPROUVE** l'ajout d'un nouveau paragraphe 5.3.12. Crématorium aux compétences supplémentaires/facultatives des statuts de la Communauté de communes libellé ainsi qu'il suit : « La Communauté est compétente en matière de construction, gestion et exploitation d'un crématorium » .

#### **5- Demande d'un fonds de concours intercommunal pour le soutien à la relance économique – Toiture de l'Ecole publique « Les Piérides »**

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2021-06-064-1 du 8 juin 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte dans le cadre du dispositif exceptionnel et ponctuel de Fonds de Concours Intercommunal pour le soutien à la relance économique dans le cadre du dispositif « FONTENAY VENDEE RELANCE » en vue de participer au financement de travaux sur la toiture de l'Ecole Publique « Les Piérides » (panneaux photovoltaïques), à hauteur de 10 000,00 €;
- **APPROUVE** les éléments de faisabilité technique de l'opération (*aspects : foncier, juridique, technique...*), du montage budgétaire ainsi que d'un calendrier prévisionnel de réalisation ;
- **APPROUVE** la convention type, jointe en annexe, qui servira de base pour le règlement des fonds de concours ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

#### **6- Demande d'un fonds de concours intercommunal pour le soutien à la relance économique – Aménagement de la Rue du Tudet**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte dans le cadre du dispositif exceptionnel et ponctuel de Fonds de Concours Intercommunal pour le soutien à la relance économique dans le cadre du dispositif « FONTENAY VENDEE RELANCE » en vue de participer au financement des travaux d'aménagement de la rue du Tudet, à hauteur de 30 802,22 €;
- **APPROUVE** les éléments de faisabilité technique de l'opération (*aspects : foncier, juridique, technique...*), du montage budgétaire ainsi que d'un calendrier prévisionnel de réalisation ;
- **APPROUVE** la convention type, jointe en annexe, qui servira de base pour le règlement des fonds de concours ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

#### **7- Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service (RPOS) public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

-d'**APPROUVER** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

#### **8- Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service (RPOS) public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

-d'**APPROUVER** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

#### **9- Aménagement Abribus – Demande de subvention**

Dans le cadre d'une sécurisation d'un abribus à la Guintièrre, la commune peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental de la Vendée selon le plan de financement suivant :

<b>Montant des travaux HT :</b>	<b>5 705,00 €</b>
Conseil Départemental (40% + 15%))	3 137,75 €
Autofinancement (45%)	2 567,25 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **DECIDE** de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée en vue de participer au financement des travaux d'aménagement de l'abribus, à hauteur de 3 137,75 €;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

### **10- Reprise de bordures et trottoirs – Demande de subvention**

Dans le cadre d'une reprise des bordures et des trottoirs (devant la salle socioculturelle), la commune peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental de la Vendée dans le cadre des amendes de police selon le plan de financement suivant :

<b>Montant des travaux HT :</b>	<b>18 050,00 €</b>
Conseil Départemental (20% + 15%))	6 317,50 €
Autofinancement (65%)	11 732,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **DECIDE** de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée en vue de participer au financement de la reprise de bordures et de trottoirs, à hauteur de 6 317,50 € dans le cadre des amendes de police;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

### **11- Télétravail**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des critères et des modalités d'exercice du télétravail tels que présentés dans le projet de délibération du Centre de Gestion de la Vendée concernant l'instauration et modalités d'exercice des fonctions en télétravail,
- **DECIDE** de ne pas instaurer le télétravail dans la collectivité;

### **12-Droit de préemption urbain**

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**-RENONCE** à son droit de préemption concernant la parcelle AB 883 (non bâti), située "Lotissement du Tudet (lot 4)" d'une superficie de 850 m<sup>2</sup>,  
**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Nicoleta MIHALACHE-BARON de FONTENAY-LE-COMTE (Vendée).

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**-RENONCE** à son droit de préemption concernant la parcelle AB 433 (bâti), située "46 Rue de Fontenay" d'une superficie de 590 m<sup>2</sup>,  
**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par l'office notarial de L'HERMENAULT (Vendée).

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**-RENONCE** à son droit de préemption concernant la parcelle ZR 365 (bâti), située "7 Impasse des Bleuets" d'une superficie de 1139 m<sup>2</sup>,  
**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Laurent MOMPERT de FONTENAY-LE-COMTE (Vendée).

### **13-Questions diverses**

**Le Maire,**  
**Yves BAUDRY**

**Fin de la séance : 23H05**